

Rupture conv. collective Carrefour (1/2)

Un **accord dangereux** pour l'avenir et qui met en œuvre **un volontariat très limité !**



Après consultation de ses équipes, la CFDT ne signera pas l'accord de RCC proposé par Carrefour.

Cet accord dangereux, signé par une alliance FO et CGC (syndicat cadres) prévoit le départ de 3 000 salariés sur 60 000 dans la société Carrefour Hypermarchés SAS. Il contient également une clause permettant de prolonger l'accord et d'augmenter le nombre de départs ! De plus, aucun engagement formel n'est pris sur d'éventuels remplacements.

Cette rupture conventionnelle collective par son ampleur (qui en annonce probablement d'autres), va donc considérablement détériorer les conditions de travail des salariés encore en poste.

D'autre part, comme le confirme l'expert du comité central d'entreprise dans son

rapport, **il ne pourra pas y avoir de réel volontariat sur trois métiers concernés** par ce projet (cabine essences, vendeurs, salariés de la bijouterie) **puisque les postes de travail sont physiquement supprimés (certains l'ont déjà été avant la signature du projet)**. Cela touche 450 salariés !

En ce qui concerne la réduction des effectifs non ciblés prévus dans 46 magasins, à hauteur d'un plafond de 15% des effectifs, et de ceux de l'encadrement, il s'agit manifestement pour l'entreprise **de réduire sa masse salariale en dehors de toute réflexion sur l'organisation du travail**

(peu importe finalement quels seront les rayons concernés) ! **Quant à la période de volontariat, elle est beaucoup trop courte** et rend très difficile un reclassement de qualité et un projet professionnel élaboré.

Le Congé de Fin de Carrière refusé à 5 magasins...

Le CFC qui permet aux salariés d'être dispensés d'activité à 3 ans de la retraite (prise en charge partielle du salaire), est bien sûr favorable... aux salariés qui peuvent quitter l'entreprise.

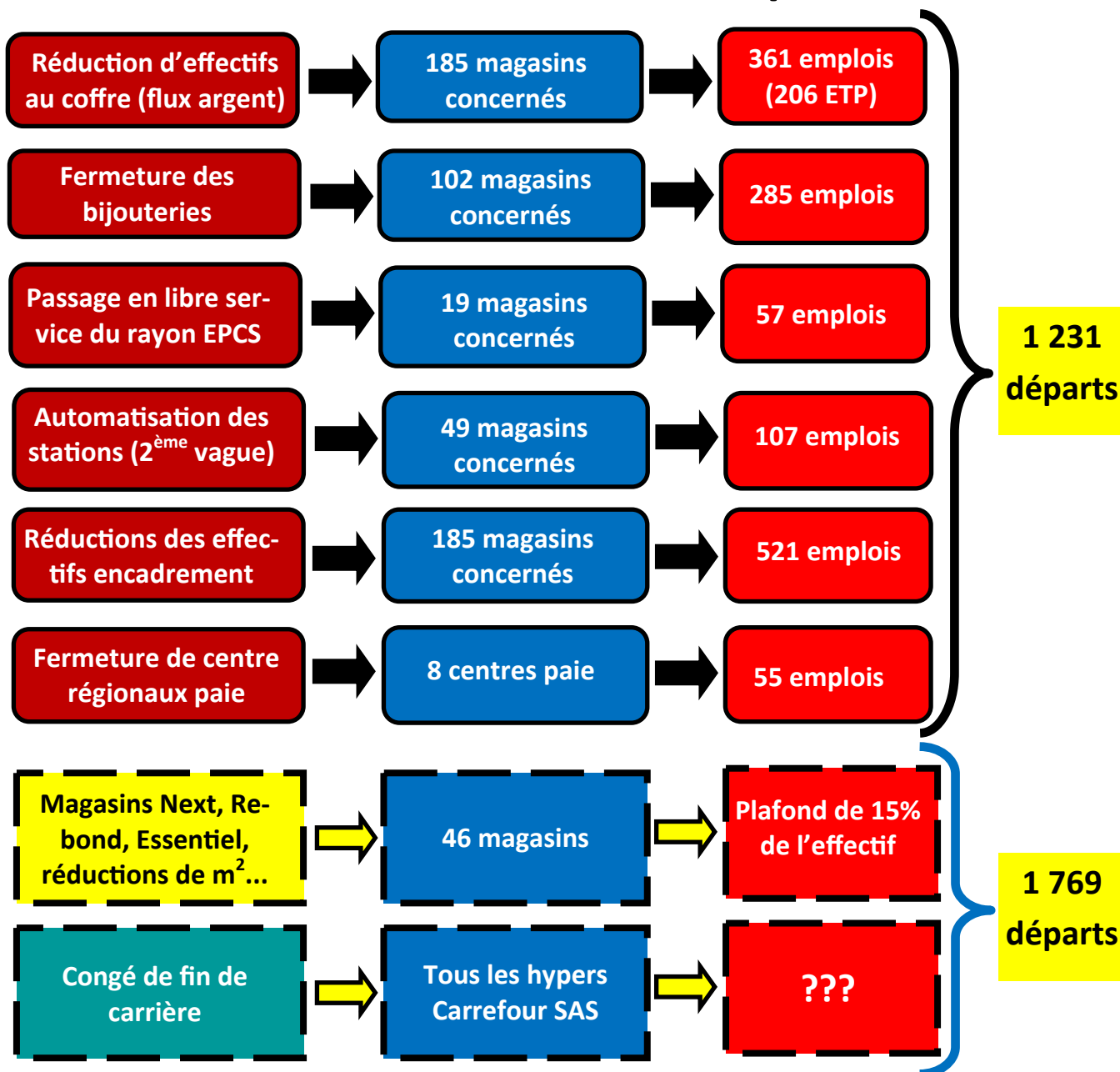
La CFDT a d'ailleurs signé ce dispositif dans l'accord de GPEC groupe.

Mais nous avons souhaité que cette disposition fasse l'objet d'un accord séparé et ne soit pas conditionné à la RCC et aux suppressions de postes. La direction a stratégiquement refusé...

Nous avons également demandé que les salariés des 5 hypermarchés qui passent en ce moment en location-gérance en bénéficient. Refus catégorique... C'est inacceptable !

Rupture conv. collective Carrefour (2/2)

Rappel des **effectifs concernés** par les projets de réduction d'effectifs déclenchés par la RCC.



La CFDT ne laissera pas les salariés seuls, face à cette vague de restructurations.

Les militants CFDT connaissent malheureusement bien les rouages de l'accord de RCC, puisqu'ils y ont été formés en avril 2019. Ce ne sont pas les **mesures sociales** de l'accord qui posent problèmes (la CFDT

les a validé dans un autre accord - celui de la GPEC), mais bien la mécanique de la RCC qui va conduire à des départs massifs et précipités (souvent sans réel volontariat). **Il est malheureusement peu probable que Carrefour respecte ses engagements tant les délais d'application sont courts**

et les moyens de contrôle (que nous réclamions) insuffisants ! N'hésitez pas à contacter un délégué CFDT pour faire respecter vos droits. Celui-ci pourra vous conseiller efficacement et vous apporter un soutien juridique si nécessaire. Et ceci, en toute indépendance.